01260-2011

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la publication de la loi du 28 janvier 2011
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Veyrier
(création d'une zone 4A affectée principalement à de l'équipement public
située le long de l'avenue du Grand-Salève)
(10745)

Du 2 février 2011

LE CONSEIL D'ÉTAT

ARRÊTE

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 21 mars 2011.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Communiqué à :
Législation 1 ex.
Sautier 1 ex.
DCTI 1 ex.

CONSEIL D'ÉTAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
La chancelière d'Etat :